

DOSSIER D'INSCRIPTION

Réservation par téléphone

- L'inscription peut être faite par téléphone avec carte bancaire. Après votre appel, la place de votre enfant est réservée et vous sera confirmée dès validation informatique de votre part.
- Appelez le 04 72 661 661.

Dossier à retourner



Association Temps Jeunes
99 rue de Merlo
CS61903
69923 OULLINS CEDEX

Tampon CE

- Comité entreprise _____
- Code Partenaire _____
- Assurance Annulation _____

Votre enfant et choix du séjour

Nom du jeune _____ Prénom _____
Date de naissance _____ Lieu de naissance _____ H F
Séjour _____ du _____ au _____
 1^{er} départ en colonie «Inscription Copain»
Nom de mon copain : _____

Santé

INDIQUEZ CI-APRÈS les difficultés de santé (maladie, handicap, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) ou tout autre problème important en précisant les dates et les précautions à prendre.

Transports (cf. « conditions d'inscription », paragraphe 12)

- J'emmène et récupère directement l'enfant sur le lieu du séjour.
- J'utilise le voyage collectif au départ et retour de : _____ (se reporter aux villes proposées pour le séjour choisi et à la zone de vacances scolaires de cette ville).
Tout changement sera ultérieurement impossible.
- Je joins la copie de la carte d'identité ou passeport de l'enfant, indispensable pour tout transport aérien.

Autorisation des parents

Nous soussignés, après avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription et de fonctionnement des séjours, déclarons y souscrire et autoriser notre enfant à participer à toutes les activités prévues, déclarons exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorisons le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant. D'autre part, nous nous engageons à fournir le jour du départ, la fiche sanitaire accompagnée des certificats médicaux ou d'aptitude spécifiques demandés pour le séjour et s'il y a lieu, à rembourser à l'association le montant des frais médicaux.

À le

Ecrire " Lu et approuvé " et signer
Le Père / La Mère / Le Responsable légal

Etat civil

Nom et prénom du RESPONSABLE _____
Adresse _____
Code Postal _____ Ville _____
Tél domicile _____ Tél durant le séjour _____
Portable père _____ Portable mère _____
Courriel _____

Indiquez 2 personnes en précisant le lien (famille, amis, voisins) à contacter si nous ne pouvons vous joindre :

Nom _____ Tél _____ Lien _____
Nom _____ Tél _____ Lien _____

Compagnie d'assurance des parents

(Responsabilité Civile)
Adresse _____
N° de contrat _____

Assurance annulation

Nous désirons souscrire à l'assurance-annulation dont le montant s'élève à 3% du prix du séjour + transport, soit un montant de.....€

Oui Non

Compléments d'infos (organismes sociaux)

- L'enfant dépend-il de l'Aide sociale à l'enfance (foyer - ASE) : Oui Non
- Enfant porteur de handicap : Oui Non
- L'enfant est-il en famille d'accueil : Oui Non
- Vous avez un numéro C.G.O.S : Lettre

Pièces à joindre

- Le dossier d'inscription complété et signé.
- Pour tout séjour à l'étranger, copie intégrale du passeport ou de la carte d'identité.
- Le chèque d'acompte de 30% + options : 1 chèque global par enfant (séjour et options) ou par famille (plusieurs enfants)
- 4 timbres tarif en vigueur (sauf si vous choisissez l'envoi de vos courriers par email).
- Tout justificatif de prise en charge (CE, Mairie...). Refusé si envoyé après le début du séjour. Pour les familles bénéficiaires de bon CAF ou VACAF, la notification de votre caf mentionnant le n° allocataire devra être obligatoirement adressée à Temps jeunes pour être prise en compte.

Numéro Allocataire CAF

Formules exclusives

1 100 bourses de 50 € ou 100 €

Tarif solidarité pour les familles aux revenus modestes, ne bénéficiant d'aucune aide (ou d'une aide faible, inférieure à 20% du prix du séjour) avec un quotient familial mensuel inférieur à 1200 euros (revenus imposables), Temps Jeunes a créé un dispositif Solidarité sur les séjours été. Sont réservées au total 100 places bénéficiant d'un abattement de 100 euros pour les séjours de 12 jours et plus et de 50 € pour les séjours moins de 12 jours. Temps Jeunes n'a pas la prétention de mettre les vacances des enfants à la portée de tous les budgets, mais s'engage concrètement en faveur d'une plus grande solidarité, dans la limite de ses moyens, et du respect de son équilibre budgétaire.

2 L'inscription copains 6/12 ans

Partir ensemble dans le même séjour. La garantie que votre enfant et son copain seront logés ensemble.

Le plaisir de pratiquer les mêmes activités. Nous ferons le maximum pour vous faire bénéficier de places dans le séjour de votre choix. Éventuellement, une seule famille pourra accompagner les enfants

au départ ou/et au retour du séjour (vous ou les parents du copain de votre enfant). Pour les deux copains, un cadeau surprise et pour les parents : Temps Jeunes offre l'assurance annulation (3% du montant du prix du séjour).

3 Destination surprise

Parce qu'il nous reste toujours une ou deux places sur une vingtaine de séjours, places perdues pour l'association mais aussi pour des enfants ou des jeunes qui auraient pu en profiter à un coût moindre, nous avons imaginé le concept de destination surprise. Ces places sont rendues disponibles par des annulations ou des effectifs de séjour insuffisamment atteints. Nous vous proposons donc une trentaine de places pour lesquelles vous choisissez la période de départ. Vous êtes prêts à accepter un séjour parmi 2 propositions faites au moins 2 semaines avant le départ. Le nombre de places étant limité, elles seront attribuées par ordre de réception des inscriptions, jusqu'au 30 décembre. Ce dispositif est cumulable avec notre tarif solidarité.

4 formules proposées :

Séjour France 7 jours et moins 290 €

Séjour France 8 jours et plus 495€

Séjour Etranger 7 jours et moins 695€

Séjour Etranger 8 jours et plus 890€

Ces tarifs n'incluent pas le coût de transport en pré-acheminements.

3 solutions de paiements

• Chèques Bancaire

À l'ordre de Temps Jeunes. Possibilité de régler le solde du séjour par mensualités. Pour cela merci de nous faire parvenir tous les chèques en une seule fois avec au dos du chèque la date d'encaissement souhaitée. Le dernier chèque sera encaissé un mois avant le départ.

• Chèques-Vacances ANCV

Remplir la partie "Nom et adresse du titulaire" sur chaque chèque et l'adresser avec son talon en recommandée A/R

• Carte Bancaire

Possibilité de régler le solde du séjour par mensualités CB. Contactez-nous au 04.72.661.661

Les aides

Bien que nos tarifs s'efforcent d'être les plus adaptés, profitez des aides existantes.

• Les Aides Sociales

Les mairies, les services sociaux, les comités d'entreprises allouent parfois des aides aux vacances dans le cadre de leurs programmes d'action sociale. Renseignez-vous auprès de ces organismes.

• Les Chèques Vacances

De l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) : Temps Jeunes figure parmi les organismes habilités à percevoir les Chèques-vacances.

Ceux-ci sont attribués par l'entreprise ou le Comité d'Entreprise grâce à une épargne personnelle bonifiée ou au titre d'une aide aux vacances par un organisme social.

• Les Bourses JPA

Attribuées par la Confédération Jeunesse au Plein Air, elles sont réservées aux faibles revenus et sont déduites du prix du séjour par notre association.

• Les C.A.F.

Les Caisses d'Allocations familiales de certains départements délivrent les bons vacances ou ont un système VACAF. Renseignez-vous auprès de votre Caisse départementale. Temps Jeunes est habilité à recevoir ces bons.

• Paiements échelonnés

Pratique fréquente adoptée par de nombreuses familles : plus tôt l'inscription est faite, plus étalé sera le paiement. N'hésitez pas à nous adresser plusieurs chèques à encaisser à des dates différentes avant le départ de votre enfant ou à compléter la demande de prélèvement bancaire. Pensez-y !

RGPD Temps Jeunes

Temps Jeunes protège vos données Le vendredi 25 mai 2018, le RGPD (ou règlement général de la protection des données) est entré en vigueur. Le but de ce règlement est de redonner aux citoyens le contrôle de leurs données personnelles. On vous explique ci-dessous en détail comment ça se passe chez Temps Jeunes.

Temps Jeunes et le RGPD : À quel moment vos données sont collectées ? Chez Temps Jeunes, nous collectons bon nombre d'informations, et ce, toujours avec une pédagogie qui nous est propre : l'enfant au centre de notre action. Dans ce cadre, vos données sont collectées à différentes étapes : l'inscription de l'enfant sur l'un de nos séjours, lors de nos rencontres avec nos partenaires, lorsque nous démarchons des prestataires ou encore lors d'un recrutement (animateurs, directeurs...). Des moments clés, où vous nous confiez des informations personnelles afin que les enfants passent le meilleur séjour possible. Avec l'entrée en vigueur du RGPD, notre politique de confidentialité de vos données a donc été renforcée.

Vos données sont protégées : Les données que nous collectons sont utilisées uniquement par les salariés de Temps Jeunes dans un souci constant de préservation. Elles ne sont en aucun cas transmises à des tiers à des fins commerciales. Ces informations sont conservées dans notre base de données informatique sécurisée.

Pourquoi Temps Jeunes utilise vos données : Temps Jeunes utilise vos données pour le traitement des contrats de travail, de la paie, la communication avant, durant et après nos séjours (familles et partenaires), commercialement (diffusion de nos brochures, proposition de postes à nos équipes éducatives).

Vos données personnelles et vos droits : Comme indiqué précédemment, l'entrée en vigueur du RGPD vous permet le contrôle de vos données. Dans ce cadre, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition sur celles-ci. Vous pouvez donc à tout moment vous adresser à Temps Jeunes en nous écrivant à l'adresse suivante : Temps Jeunes – Protection des données, 99 rue de Merlo 69600 OULLINS